S'engager

Innover

Agir

Fédérer

Charte Éthique et RSE

BOLLORÉ

SOMMAIRE

Le message du Président 01
Préambule 02
Engagements 04
Fédérer 06
Agir 08
Innover 10
S'engager 12
Champ d'application 14
Droits Humains 17
Volet Diversité et Inclusion 25
Volet Achats Responsables 31

Le message du Président

Cyrille Bolloré
Président-directeur général

« Construit sur la durée, le pragmatisme et la diversité, profondément attaché à l'ancrage territorial où qu'il soit, notre Groupe s'est développé depuis son origine...

... vers des services et solutions innovantes avec une vision de long terme et tourné vers l'international. S'appuyant sur des valeurs fortes, **humilité, excellence, courage, solidarité, agilité et innovation,** notre Groupe bientôt bicentenaire, consacre sa démarche éthique et son engagement pour une responsabilité sociale et environnementale au cœur de sa stratégie et de sa culture d'entreprise.

La sincérité des engagements exprimés dans cette Charte Éthique et RSE repose sur notre connaissance du terrain et l'inscription dans le temps long qui caractérisent notre aventure collective.
Nous avons une conscience aiguë de notre responsabilité tout autant que des contraintes opérationnelles auxquelles nous devons faire face.

Nous savons aussi les immenses défis de gouvernance qui rendent difficiles, dans nombre de pays dans lesquels nous opérons, la jouissance des droits humains les plus fondamentaux et la préservation de l'environnement.
Le Groupe Bolloré ne s'engage pas sur ces enjeux pour suivre une mode mais pour prévenir et atténuer au mieux les risques liés à nos activités, et générer des impacts sociaux et environnementaux positifs partagés avec l'ensemble de nos parties prenantes.

La mise en œuvre de cette Charte Éthique et RSE qui renouvelle nos engagements est de la responsabilité de chacun d'entre nous. Il en va de notre réputation comme de notre prospérité et je sais pouvoir compter sur les femmes et les hommes qui font vivre notre Groupe chaque jour pour relever ces défis. »

Cyrille Bolloré, 2020.

Préambule

Présent dans plus d'une centaine de pays, sa stratégie d'innovation constante, sa capacité d'adaptation et de diversification, ainsi que sa volonté de développement à l'international permettent au Groupe Bolloré d'occuper des positions fortes dans chacune de ses activités : **le transport et la logistique, la communication, et les solutions de stockage d'électricité et systèmes.**

Dans un environnement d'affaires qui connaît des mutations profondes, le Groupe affirme sa volonté de répondre aux défis éthiques, sociaux et environnementaux qui conditionneront la prospérité de ses activités. Le Groupe Bolloré est convaincu que les critères de préférence de ses clients et investisseurs, tout autant que la fierté d'appartenance de ses équipes et la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes, reposeront de plus en plus sur ses performances extra-financières.

La présente **Charte Éthique et RSE** fixe les grands engagements du Groupe en faveur d'un développement durable et inclusif. La justesse de ses réponses à ces défis complexes, adaptées à ses contextes d'opération, reposera sur **la mise en place progressive de cycles de vigilance en mesure de démontrer le caractère raisonnable et effectif de ses actions.**

Au-delà du respect des exigences réglementaires, le cadre normatif dans lequel s'inscrit cette démarche Éthique et RSE intègre notamment **les principes issus de la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs émis par l'ONU, l'OCDE et l'OIT,** les lignes directrices de **l'ISO 26000,** les principes du **Pacte mondial** ainsi que les **objectifs de développement durable des Nations unies.**

Le Groupe entend ainsi **mettre en œuvre tous les moyens appropriés** pour assurer le respect de ces engagements qui repose sur une culture de la vigilance visant à être partagées à l'ensemble de ses parties prenantes. À ce titre, **cette charte qui est mise à disposition du public par tout moyen approprié, fait notamment partie intégrante des règles gouvernant nos relations commerciales.**

Les engagements exprimés fédèrent les collaborateurs des différentes entités et leur permettent non seulement d'en être les garants mais également de remplir leurs fonctions en toute conscience de leurs droits et devoirs au regard du Groupe Bolloré et des parties prenantes.

Des engagements communs

À travers cette charte, le Groupe Bolloré s'engage à :

- **identifier,** prévenir et atténuer les risques sociaux et environnementaux que ses activités sont susceptibles de faire peser sur les parties prenantes de ses chaînes de valeur à travers la mise en place de cycles de vigilance robustes;
- **déployer** toutes les ressources appropriées pour une gestion effective des risques prioritaires associés à ses activités, ainsi que pour optimiser ses actions dans une recherche constante d'impacts économiques, sociaux, éthiques, et environnementaux positifs;
- **décliner** les engagements de la présente Charte dans des politiques dédiées guidant ses équipes et partenaires dans leur action au quotidien, dans tous ses pays d'opérations;
- **consulter** et prendre en considération les attentes de ses parties prenantes pertinentes, assurer une écoute attentive et une protection appropriée des lanceurs d'alerte;
- **partager** les résultats des démarches mises en œuvre à l'occasion d'une reddition d'informations extra-financières appropriée (dans le cadre de la Déclaration de performance extra-financière).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE — Engagements en ligne avec les ODD : impact positif sur 64 des 169 cibles

UN GLOBAL COMPACT — Signataire du Pacte mondial depuis plus de 15 ans

4 axes stratégiques

Cette Charte Éthique et RSE exprime les engagements du Groupe Bolloré, qui se déclinent en quatre axes stratégiques :

Fédérer
et protéger les femmes et les hommes, première force de l'entreprise

Agir
avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains

Innover
face aux grands enjeux environnementaux

S'engager
à long terme pour le développement des territoires

Bolloré SE — 2020

Fédérer

et protéger les femmes et les hommes, première force de l'entreprise

L'épanouissement des collaborateurs et collaboratrices est directement lié à celui du Groupe Bolloré : leur engagement et leurs compétences sont au cœur de sa performance. Le Groupe se positionne comme un employeur de référence en attirant des talents partageant ses valeurs.

Le Groupe Bolloré s'engage à :

- promouvoir un dialogue social permanent et de qualité avec ses collaborateurs;
- accompagner le développement de tous ses collaborateurs et le renforcement de leur employabilité;
- garantir un environnement de travail sain et sécurisé à ses collaborateurs;
- déployer une politique salariale équitable et motivante cohérente au regard des résultats des divisions et des contextes économiques locaux;
- déployer une politique de protection sociale efficace;
- garantir la mise en œuvre de processus de recrutement et de développement en faveur de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion.

Pour en savoir plus sur les engagements du Groupe Bolloré pour lutter contre la discrimination, contultez le volet Diversité et Inclusion de la présente charte.

Bolloré SE — 2020

Agir

avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains

Ces engagements sont exprimés dans **le Code de conduite du Groupe Bolloré** qui s'impose à l'ensemble de ses mandataires, collaborateurs et partenaires commerciaux qui se doivent d'agir en toutes circonstances avec intégrité pour protéger la réputation du Groupe.

Le Groupe incite ses parties prenantes à signaler tout manquement au moyen du dispositif prévu à cet effet : **alert.bollore.com**

Bolloré SE — 2020

Les nouvelles attentes normatives et sociétales ont conduit l'intégration progressive d'une démarche de diligence raisonnable au sein du Groupe, dans toutes ses opérations et également dans le cadre de ses relations d'affaires. Ainsi, le Groupe s'inscrit dans une démarche éthique reposant sur des engagements partagés par l'ensemble de ses filiales, et déploie tous les efforts pour instaurer un cadre garantissant des pratiques éthiques et respectueuses des droits humains dans la conduite de ses affaires.

Dans le cadre de sa démarche de conformité, le Groupe Bolloré :

- condamne le trafic d'influence, et la corruption, ou tout comportement consistant à offrir, solliciter, accorder des avantages et/ou paiements illicites indus en vue d'obtenir et/ou conserver un marché, ou tout autre avantage irrégulier ;
- condamne les pratiques anticoncurrentielles ;
- veille au respect des programmes de sanctions économiques ;
- lutte contre l'évasion fiscale ;
- entretient avec les autorités des relations conformes à sa démarche éthique ;
- diffuse une information claire et précise ;
- rend compte des mesures mises en œuvre afin d'assurer la conformité de ses engagements.

Dans le cadre de sa démarche de vigilance, le Groupe Bolloré s'engage à :

- assurer le respect des droits des travailleurs dans toute sa chaîne de valeur au regard des meilleurs standards promus par les organisations internationales ;
- respecter les droits fondamentaux des communautés et riverains de ses activités ;
- identifier et prévenir les atteintes à l'environnement, aux droits humains, et à la santé et sécurité des personnes ;
- lutter contre toute forme de harcèlement et de discrimination ;
- rechercher constamment une contribution sociétale positive pour ses parties prenantes ;
- veiller au respect de ces engagements dans sa chaîne d'approvisionnement à travers la mise en œuvre d'une démarche de vigilance appropriée ;
- sensibiliser ses salariés et collaborateurs à ces enjeux.

Pour en savoir plus sur les engagements du Groupe Bolloré en matière de respect et de protection des droits humains, consultez le volet Droits Humains de la présente charte.

Innover

face aux grands enjeux environnementaux

Afin d'anticiper les grands changements de la société et soutenir les adaptations nécessaires à un développement durable, telles que la transition énergétique, la réduction de l'empreinte des activités humaines sur l'environnement ou encore la prise en compte des enjeux climatiques, le Groupe Bolloré déploie des mesures d'atténuation et investit à long terme afin de proposer des produits et services bas carbone, innovants et connectés.

Dans l'objectif de mettre en harmonie ses produits et services en faveur de la protection de l'environnement, le Groupe Bolloré s'engage à :

- déployer tous les efforts nécessaires à la préservation de l'environnement ;
- effectuer un suivi de son impact environnemental en mesurant ses consommations en ressources naturelles et ses rejets afin de mettre en œuvre des stratégies pour limiter ses impacts négatifs ;
- intégrer les problématiques environnementales et enjeux climatiques à sa stratégie d'investissement ;
- mettre en œuvre des mesures afin de réduire et compenser les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement ;
- être un acteur engagé pour la transition énergétique et promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- développer des solutions logistiques innovantes pour une activité toujours plus soutenable dans une démarche d'amélioration continue ;
- promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- mettre en place des mesures de préservation et protection de la biodiversité ;
- développer la communication et coopération avec ses parties prenantes sur les sujets environnementaux ;
- favoriser et accueillir favorablement toute vérification venant attester de l'application de ses engagements environnementaux.

S'engager

à long terme pour le développement des territoires

En sa qualité d'acteur économique mondial majeur, le Groupe mène une politique volontariste dans les domaines de l'accès à l'éducation, à la formation et aux soins. Il met en place des partenariats pérennes sur des thématiques en lien avec ses activités et ses valeurs, en développant des synergies avec les acteurs locaux des territoires au sein desquels il est implanté.

Du fait de son fort maillage territorial, et en tant qu'acteur du développement économique et social, le Groupe Bolloré s'engage à :

- encourager le recrutement d'employés locaux;
- contribuer à la formation et au développement des compétences des communautés sur nos territoires d'implantation;
- contribuer au désenclavement des territoires en proposant des investissements infrastructurels et à travers des solutions de logistique et de transport;
- investir dans l'économie locale;
- identifier ses parties prenantes et construire un dialogue de qualité;
- développer des partenariats locaux afin de contribuer au développement de ses territoires d'implantation;
- engager des actions sociales et sociétales au bénéfice des populations;
- appuyer des actions solidaires par des actions de mécénat.

Découvrez plus d'informations sur l'engagement sociétal du Groupe, sur :
https://www.deuxiemechance.org/
https://www.earthtalent.net/
https://www.foyerjeanbosco.com/

Champ d'application

Les dispositions de la présente charte se substituent à la Charte Éthique et Valeurs de 2012 et s'appliquent au Groupe Bolloré et à l'ensemble des sociétés filiales où il exerce un contrôle majoritaire au sens de la législation française, ainsi qu'aux salariés de ces filiales.

Le suivi de la bonne mise en œuvre de **la Charte Éthique et RSE** dans l'ensemble des entités du Groupe est assuré par un organe de gouvernance, **le Comité éthique-RSE et anticorruption**, et une direction fonctionnelle, **la Direction RSE.**

- Le Comité est présidé par un membre de la Direction générale du Groupe et composé des Directeurs généraux des divisions, ainsi que des Directeurs de services : financier, ressources humaines, juridique, contrôle de gestion, compliance, relations investisseurs, communication et RSE. Son objectif est de fixer les axes stratégiques du Groupe. Les divisions ont pour mission de déployer des plans d'action répondant à ces axes ; auxquels peuvent s'ajouter des priorités particulièrement adaptées aux activités et territoires.

- La Direction RSE Groupe est assurée par la Direction communication et RSE rattachée au Vice-Président du Groupe, qui est également Directeur financier et administrateur de Bolloré SE. L'équipe RSE Groupe s'appuie sur les divisions et leur réseau de délégués RSE pour déployer la stratégie RSE du Groupe au sein de chaque entité.

Cette Charte Éthique et RSE constitue le socle de la démarche du Groupe Bolloré, complétée par son Code général de conduite, signé par ses collaborateurs, et la déclinaison de politiques, procédures et plans d'action thématiques.

- Chaque entité du Groupe s'assurera que chacun de ses salariés prenne connaissance de ces engagements via les canaux adaptés. **Cette charte ne se substitue pas aux dispositions légales mais a vocation à les compléter, sans revêtir un caractère exhaustif.** Elle est communiquée à toute personne appartenant au Groupe, dès son arrivée, et mise à disposition du public par tout moyen approprié. Elle fait notamment partie intégrante des règles gouvernant nos relations commerciales.

Pour en savoir plus, consultez la Charte Achats responsables.

Bolloré SE — 2020

Charte Droits Humains

BOLLORÉ

Nos engagements

- Avril 2019 -

Adhésion aux standards internationaux

Au-delà du respect des réglementations locales, le Groupe Bolloré s'engage à mettre en œuvre des dispositifs de diligence raisonnable adossés aux standards internationaux en matière de droits humains et en particulier :

- la Charte internationale des droits de l'homme;
- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;
- les principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Le Groupe a par ailleurs signé le Pacte mondial des Nations unies par lequel il s'engage à respecter les droits humains à travers son activité internationale et à veiller à ne pas se rendre complice d'atteintes à ces droits.

Compte tenu de l'importance de ses activités sur le continent africain, le Groupe Bolloré est également signataire **de la charte du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN).**

Charte Éthique et RSE

Charte Droits Humains

Nos enjeux prioritaires

Le Groupe et ses divisions sont dotés de dispositifs dédiés à la santé et la sécurité de ses salariés et prestataires opérant sur ses sites d'exploitation. De même, divers plans d'action visant des catégories de personnes particulièrement vulnérables se sont développés au travers notamment de sa Fondation de la 2e chance vouée à la lutte contre l'exclusion et de dispositifs d'accès aux soins médicaux gratuits étendus aux familles des collaborateurs ou encore de la mise à disposition en Afrique d'infrastructures permettant l'accès à Internet, à la culture et à la formation, contribuant ainsi à l'émancipation des jeunes.

Les nouvelles attentes normatives et sociétales en matière de droits humains soulèvent néanmoins des problématiques plus étendues et complexes. Elles imposent l'intégration progressive au sein du Groupe d'une démarche de diligence raisonnable dans toutes ses opérations, orientée vers la prise en compte de l'intérêt des tiers potentiellement impactés par ses activités.

Dans ce contexte, la réflexion menée à l'échelle du Groupe nous a permis d'identifier deux grandes catégories d'enjeux de droits humains communs à l'ensemble des divisions et une ambition partagée, sur lesquelles nos activités peuvent avoir un impact significatif.

1. Le respect des droits des travailleurs dans toute notre chaîne de valeur

Pour mener à bien ses activités, le Groupe emploie plus de 80 000 collaborateurs et fait appel à de nombreux partenaires, fournisseurs et sous-traitants dont l'activité est susceptible d'impacter les droits fondamentaux des travailleurs. Ainsi, au-delà des dispositifs en place pour ses propres collaborateurs, le Groupe entend exercer une vigilance raisonnable à l'égard des collaborateurs de ses fournisseurs et sous-traitants, notamment sur les enjeux suivants :

- **santé et sécurité** – cet enjeu couvre notamment l'élaboration de politiques santé et sécurité intégrant toute personne intervenant sur le site, la fourniture d'équipements appropriés, la formation régulière des collaborateurs en matière de sécurité et la mise en place de systèmes de signalement des accidents et maladies ;

- **rémunération** – cet enjeu couvre notamment le respect de la législation locale sur le salaire minimum, le versement d'un salaire correspondant au nombre d'heures effectivement travaillées, l'égalité salariale et le versement régulier et dans des délais raisonnables du salaire ;

- **temps de travail et congés payés** – cet enjeu couvre notamment le respect de la législation locale sur la rémunération des heures supplémentaires de travail, le respect d'un temps de pause quotidien, d'un jour de repos hebdomadaire (1), l'octroi de congés parentaux ;

- **représentation des salariés** – cet enjeu couvre notamment le respect de la législation nationale sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective. En cas de législation restrictive, le Groupe s'engage à faciliter l'expression des salariés et à garantir l'absence de discrimination des travailleurs impliqués dans de telles structures représentatives ;

(1) Sauf règle particulière due à une situation ou un travail particulier.

- **toute forme de discrimination** (cf. Charte pour la Diversité et l'Inclusion) ;

- **travail forcé et emploi des travailleurs mineurs** – cet enjeu couvre notamment le respect de la législation locale sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, l'interdiction d'embauche d'enfants âgés de moins de 15 ans et d'embauche de jeunes âgés de moins de 18 ans pour tout type de travail dit « dangereux » et la signature d'un contrat de travail précisant les éléments du poste.

2. Le respect des droits fondamentaux des communautés et riverains de nos activités

Nombre des opérations du Groupe sont susceptibles d'impacter les communautés locales et populations riveraines de ses sites d'exploitation. Les enjeux sont particulièrement significatifs dans les pays en développement où il opère.

Parmi les sujets nécessitant l'exercice d'une vigilance particulière :

- **santé et sécurité** – ces enjeux couvrent notamment l'accès aux soins, les abords des voies de circulation des véhicules et les services de sécurité des infrastructures ;

- **enjeux sociaux** – ces enjeux couvrent notamment la formation et le recrutement local ;

- **enjeux environnementaux** – ces enjeux couvrent notamment la prévention des impacts tels que les nuisances sonores, la qualité de l'air, l'accès à l'eau potable et aux ressources naturelles ;

- **enjeux fonciers** – ces enjeux couvrent notamment la recherche de conception et de développement de projets à impact foncier réduit, les modalités d'indemnisation et de réinstallation des populations impactées ;

- **engagement des communautés locales** – ces enjeux couvrent notamment le droit à un consentement libre et éclairé, le droit à faire entendre l'expression de ses besoins et l'accès à un mécanisme de traitement des plaintes.

3.La recherche constante d'une contribution sociétale positive

En adoptant cette charte, le Groupe s'engage dans une démarche de progrès consistant à mettre en place tous les moyens raisonnables appropriés afin d'optimiser son impact positif sur les droits humains, tout au long de sa chaîne de valeur.

À ce titre le Groupe s'inscrit dans la perspective des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies et notamment les cibles suivantes qui visent d'ici à 2030 à :

- ***« Faire** en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles… »* **(ODD 1.4)**

- ***« Prendre** des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »* **(ODD 8.7)**

- ***« Défendre** les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »* **(ODD 8.8)**

- ***« Autonomiser** toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »* **(ODD 10.2)**

L'ensemble des engagements exprimés dans la présente charte constitue des principes que tout collaborateur du Groupe se doit de respecter. Tout manquement constaté est susceptible de constituer une faute entraînant, conformément aux lois applicables et aux règles internes du Groupe Bolloré, des sanctions disciplinaires appropriées et/ou des poursuites judiciaires.

Charte Droits Humains

Charte Diversité et Inclusion

Bolloré SE — 2020

BOLLORÉ

Notre approche

Les engagements exprimés au niveau du Groupe sont déployés au sein de chaque division qui met en œuvre cette politique en intégrant les spécificités propres à ses métiers, afin d'en assurer un développement cohérent et pérenne.

Cette démarche globale repose sur le développement d'une culture inclusive permettant à chacun(e), quelles que soient ses singularités, de révéler pleinement son potentiel. Celle-ci se fonde sur le respect et l'acceptation des différences qui permet à chacun(e) de pouvoir être lui/elle-même sans subir de préjudices.

Cette culture inclusive :

- **implique** de créer les conditions permettant la reconnaissance, la compréhension réciproque de chacun(e), la confiance et l'intégrité ;
- **appelle** une approche transversale qui doit se traduire dans les décisions managériales et l'ensemble des processus des ressources humaines ;
- **s'inscrit** dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales, générationnelles ou territoriales ;
- **consiste** à œuvrer tant pour l'égalité des chances favorisant l'autonomie des populations défavorisées, que pour le maintien de l'employabilité de nos collaborateurs ;
- **repose** sur l'accompagnement des populations défavorisées vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle.

Pour être effectif, le développement de cette culture inclusive nécessite d'identifier les biais existants en matière de diversité au sein du Groupe et une participation active de l'ensemble des collaborateurs pour veiller au respect de chacun(e).

Afin de permettre une application concrète de cette culture inclusive, le Groupe adopte une approche thématique prenant en compte les spécificités de l'ensemble de nos activités ainsi que l'exigence d'adaptation à nos territoires d'implantations et aux urgences locales.

Notre feuille de route

Le Groupe se dote d'objectifs généraux sur les quatre thématiques dont chaque division aura la responsabilité de la mise en œuvre en interne, de même qu'à l'égard de leurs prestataires respectifs, de leurs agences de recrutements, et à travers des partenariats avec toute partie prenante pertinente.

À cette fin, chaque division met en place pour chaque thématique des dispositifs et outils permettant un diagnostic de la situation, l'établissement de plans d'action et d'indicateurs de suivi.

1. La non-discrimination

Toute pratique discriminante envers les travailleurs pour des motifs tels que l'ethnie, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'orientation sexuelle, l'ascendance nationale ou l'origine sociale nuit à la cohésion collective. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de lutter contre la discrimination tout en valorisant les compétences et l'égalité des chances :

- **optimiser le recrutement** afin d'encourager la diversité des candidatures. Cet objectif nécessite en particulier la mise en place de tout dispositif permettant de lutter contre l'autocensure et de centrer les processus de recrutement sur les compétences. Il implique une formation adaptée des managers et recruteurs et la signature de partenariats avec les institutions de formation ;

- **rémunérer équitablement** afin d'assurer qu'à niveau de compétences, ancienneté et poste égaux, les rémunérations répondent au principe d'équité (conformément à la convention nº 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération). L'atteinte de cet objectif repose en particulier sur la mise en œuvre effective du principe de « salaire égal pour un travail de valeur égale » à travers des dispositifs de transparence salariale adaptés ;

- **promouvoir équitablement** afin d'assurer à chacun(e) une évolution professionnelle conforme à ses aptitudes et aspirations. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs en vue de lutter contre les stéréotypes et l'intégration de la thématique « non-discrimination » dans toutes les formations managériales.

2. L'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap

Au-delà de la conformité aux exigences réglementaires, les conditions d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap constituent un fort levier de cohésion sociale au sein de l'entreprise. L'approche du Groupe repose sur deux objectifs :

- **adapter les profils de postes** afin d'optimiser le recrutement des personnes en situation de handicap. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la sensibilisation des collaborateurs et managers au handicap par toutes voies appropriées (diffusion de livrets, campagnes d'affichage, communication intranet, etc.) et la sensibilisation des équipes RH de recrutement et agences d'intérim ;

- **favoriser un environnement de travail adapté à l'intégration** des personnes en situation de handicap. Parmi les dispositifs dont la mise en place est recommandée figurent la formation des équipes RH et managers à l'intégration des personnes handicapées, et l'aménagement des locaux pour permettre une accessibilité adaptée.

3. L'égalité professionnelle femmes-hommes

L'égalité professionnelle femmes-hommes est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun à toutes les divisions du Groupe. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser la parité :

- **féminisation des emplois à faible représentation féminine à compétences égales,** en communiquant auprès des publics et institutions appropriées;
- **favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité,** notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management;
- **suivre et accompagner des femmes dans leur évolution professionnelle** à travers, notamment, le recours au tutorat.

Charte Éthique et RSE

Charte Diversité et Inclusion

4. L'insertion professionnelle des jeunes

Attirer les talents de demain est un objectif stratégique pour le Groupe Bolloré, diversifié et présent sur tous les continents, de même que contribuer à l'autonomisation des jeunes en difficultés afin d'ancrer notre Groupe dans les communautés au sein desquelles nous agissons.

Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes :

- **analyser les attentes de la nouvelle génération et leur perception du Groupe** afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour les engager et ainsi, être en capacité d'attirer de nouveaux talents (projet « Nouvelle Génération Bolloré »);
- **optimiser les démarches d'accueil en stage, VIE (volontariat internationnal en entreprise) et en alternance des jeunes;**
- **coordonner ses projets d'engagement solidaire en Europe et à l'international pour améliorer prioritairement la situation économique et sociale des jeunes,** et répondre ponctuellement et efficacement à des actions de solidarité, en cohérence avec la politique mécénat du Groupe, qui a pour mission prioritaire de soutenir la jeunesse.

Charte Diversité et Inclusion

Charte Achats Responsables

Bolloré SE — 2020

BOLLORÉ

Engagements du Groupe envers ses fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe Bolloré s'engage à :

- **développer** des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains ;

- **maintenir** à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur, sur sa capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés ;

- **sélectionner** ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats équitable et impartial, et en fonction de critères et objectifs prédéfinis ;

- **promouvoir,** pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales ;

- **favoriser** dans la mesure du possible les candidats mieux-disant en termes de performance RSE, et communiquer les raisons de leur non-sélection aux fournisseurs non retenus ;

- **identifier et prévenir** les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;

- **sensibiliser et former** ses acheteurs aux principes **éthiques et RSE** (cf. Charte Éthique et RSE).

Charte Éthique et RSE

Charte Achats Responsables

Engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants

Le fournisseur/sous-traitant reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec le Groupe Bolloré, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes **du Pacte mondial des Nations unies.**

- Ne tolérer en toute hypothèse aucun recours dans le cadre de ses activités :
  - au travail des enfants, hors des dérogations permises par les conventions n°138 et n°182 de l'OIT,
  - à toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne, de travail forcé, obligatoire ou clandestin au sens des conventions n°29 et n°105 de l'OIT,
  - à toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, apparence physique, état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT, et conformément à la Charte Diversité et Inclusion du Groupe.

- Garantir des conditions de travail décentes, ainsi que des standards de santé et sécurité conformes aux conventions n° 102 et n° 155 de l'OIT.

- Garantir à ce titre des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pauses et des congés.

- Garantir à ses salariés un salaire décent leur permettant des conditions de vie décentes et de pouvoir subvenir aux besoins vitaux, eu égard au niveau général des salaires, coût de la vie et aux prestations de sécurité sociale, versés de manière régulière et dans des délais raisonnables (conventions nº 95 et nº 131 de l'OIT).

- Garantir à ses salariés la liberté d'association et de négociation collective, ou, en cas de restriction ou d'interdiction locale, ne pas s'opposer à toute forme de représentation et de négociation libre et indépendante (conventions de l'OIT nº 87, 98 et 154).

- Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés.

- Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants, et respecter les principes de la convention nº 97 de l'OIT.

Enjeux éthiques et de conformité

- Respecter les principes éthiques du Groupe Bolloré décrits dans sa Charte Éthique et RSE ainsi que son Code de conduite, et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.

- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.

- Plus généralement, respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.

- Les fournisseurs et sous-traitants doivent favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres, excluant la participation à tout cartel.

Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.

- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.

- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.

- S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.

Le Groupe Bolloré se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur/sous-traitant évoqués dans la présente charte.

Le Groupe Bolloré attend de la part de son fournisseur/sous-traitant qu'il prenne toutes les mesures raisonnables pour que ses propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux termes de la présente Charte.

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22
www.bollore.com

Les activités du Groupe Bolloré

Transport et logistique

Communication

Stockage d'électricité et systèmes

Crédits photo : Havas Village Sydney©Group Havas, Getty Images, photothèques droits réservés : Bolloré SE et Blue Solutions. Conception et réalisation : **HAVAS PARIS**